

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire

ARRÊTÉ

PORANT FINANCEMENT DE PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

ET RURAL POUR L'ANNEE 2025

La ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment ses articles L 820-1, et suivants, et R 822-1 ;

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu le Décret n° 2025-135 du 14 février 2025 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 au titre de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu la circulaire CAB/C2021-561 du 19/07/2021 définissant les orientations relatives à la préparation du programme national de développement agricole et rural 2022-2027, financé par le compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR) ;

Vu le dossier « Pea4ever – Amorçage : Amorçage d'un dispositif collectif public-privé visant à accélérer le progrès génétique pour le développement du pois » présenté par l'organisme coordinateur du projet en date du 29 août 2024 ;

Vu l'avis du comité scientifique et technique transmis le 20 janvier 2025 et les modifications apportées par le coordonnateur le 4 mars et le 4 avril 2025 ;

Arrête :

Article 1

Le projet figurant en annexe du présent arrêté est sélectionné au titre des projets de développement agricole et rural pour l'année 2025.

Article 2

Le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire.

Fait à Paris, le 8 décembre 2025

Pour le ministre et par délégation,

Pour le directeur général de l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIMÉ


Cyril KAO

Adjoint au directeur général,

Chef du service de l'enseignement supérieur,

de la recherche et de l'innovation

ANNEXE 1

Organisme coordinateur du projet	Titre du projet	Concours maximum en euros du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire
GIE PEABOOST	Pea4Ever – Amorçage : Amorçage d'un dispositif collectif public-privé visant à accélérer le progrès génétique pour le développement du pois	4 999 791,45